et dont les accords nous arrivaient à travers les fenêtres ouvertes. « Il y a quelque chose qu'on n'avoue pas », assurait un conseiller ; « il y a une porte de derrière », opinait un autre. Et tous constataient qu'on ne disait pas tout. Nous nous sommes crus, un instant, au Palais-Royal ou chez Deschamps, à une représentation de la comédie *Faut-il le dire?* Nos édiles ont conclu — tout comme Labiche — qu'il valait mieux ne pas le dire. Et nous n'avons rien su du tout.

On a voté quand même qu'on refusait le titre de fanfare municipale qui n'était plus demandé. Les Sapeurs-Pompiers seront libres de décerner à la *Grande Fanfare* le nom de « fanfare des Sapeurs-Pompiers » ; le Conseil s'en est lavé les mains. Il eut bien fait en ne donnant pas un temps si long à un incident de si minime importance. La question qui préoccupait, non sans raison, notre musique municipale la *Grande-Harmonie*, étant écartée, il eut été plus simple de passer immédiatement à l'ordre du jour.

M. Branquart a demandé qu'on organise le plus tôt possible la distribution à domicile des secours du Bureau de bienfaisance ; il s'est montré très violent contre la sœur Joseph qu'il a appelée « cette femme.. » Les administrateurs du Bureau de bienfaisance ont été aussi pris à partie ; on les a traités de « cléricaux », ce qui les surprendra bien — l'honorable M. Philippe surtout.

M. Petit, jugeant les dépenses pour les cultes absolument inutiles (probablement parce qu'il ne s'en sert pas) a demandé leur suppression. Cela a été voté sans discussion. Démonstration bien inutile pour cette année, puisque le budget est arrêté et qu'il n'y a plus à y revenir. M. Petit aurait pu attendre le prochain exercice.

M. Chevalier a proposé de mettre une somme de *trente-six mille francs* à la disposition du Maire, afin d'indemniser les membres de l'administration et du Conseil du temps qu'ils consacrent aux affaires publiques. 36.000 francs ! c'est un joli denier !

Il est certain que, dès l'instant où tous les citoyens ont accès dans les conseils publics, ceux qui, vivant de leur travail, reçoivent un mandat de leurs concitoyens, ont droit à une compensation. J'ai là-dessus — comme sur beaucoup d'autres points — des idées qui ne sont pas celles de tous les conservateurs, ni même de tous ceux qui ont écrit dans ce journal. Mais si le principe me parait juste, je crois que, par son vote de ce soir, le Conseil est allé au-devant d'une deuxième mercuriale de M. le Préfet. C'est la loi qui doit fixer le chiffre de l'indemnité, comme elle le fait en Belgique et dans d'autres pays. On a donc commis une nouvelle illégalité. Ajoutons qu'on l'a fait en parfaite connaissance de cause.

A propos de M. le préfet, le Conseil a paru accepter avec une douce philosophie sa lettre et son arrêté d'annulation du vote en faveur de Culine. M. le Maire a même expliqué qu'on ne regrettait pas de tout ce qu'on avait fait et que, s'il fallait toujours se préoccuper de la loi, on ne ferait jamais rien! La théorie ne manque pas d'une certaine saveur, quand elle est présentée sur le ton très calme, très *bon enfant* qui est la caractéristique de notre premier magistrat municipal.

L'épidémie variolique a fait hâter le vote en faveur de l'établissement d'une étuve de désinfection. Nous en félicitons le Conseil et nous espérons qu'on ne perdra pas de vue l'ensemble du service sanitaire demandé par la Commission d'hygiène, non plus que les autres vœux émis par elle.

M. Coupez, M. Branquart et M. Achille Lepers ont constaté avec beaucoup de raison l'insuffisance du nombre des Crèches; je ne sais si l'idée de laisser les enfants à la Crèche du lundi au samedi est bien pratique; mais il est certain qu'il y a quelque chose à faire pour que l'institution soit utile à une plus grande partie de la population.

Le clou de la soirée a été le vœu de M. Achille Lepers demandant de prendre immédiatement 200,000 francs sur les fonds laissés en caisse par l'administration précédente (les finances étaient donc dans un très bon état ?) pour établir sans tarder les cantines scolaires. M. Coupez, qui approuvait le principe, estimait cependant qu'il était prudent de faire étudier la question par la commission des finances et la commission scolaire. Il a été fortement soutenu par M. Dherzele, qu'on nous avait représenté comme un *violent*, mais qui nous parait en tout cas un *intelligent*. Il s'est trouvé une majorité de dix-huit voix contre treize pour leur donner raison. Majorité de sagesse que nous souhaitons voir se maintenir et grandir dans l'intérêt public !

ALFRED REBOUX.

COMMENT ON FAIT LES LÉGENDES

Les gens du Nord désireux de savoir la manière dont on forge les legendes anti-cléricales dans la presse, n'ont qu'à suivre de près l'affaire dite de Notre-Dame de l'Usine. Nous ne connaissons rien de plus instructif pour les esprits sérieux et attentifs.

A la veille de son interpellation, M. Emile Moreau, député de Roubaix, désireux de bien préparer l'opinion, a fait des confidences à un certain nombre de journalistes.

Il leur a affirmé — et ses déclarations font maintenant le tour de la France — « qu'un certain nombre d'industriels catholiques de » Lille, Roubaix, Tourcoing et Armentières, se » sont syndiqués et *se seraient engagés mutuellement à n'admettre dans leurs ateliers que les » ouvriers qui consentiraient à se livrer à certaines pratiques religieuses.* »

Amis ou adversaires de M. Moreau, tous ici nous savons que cette affirmation appartient au domaine de la fantaisie pure. Ni M. Moreau, ni personne ne pourra jamais citer un seul industriel ayant pris un pareil engagement. Il n'y a pas un établissement où l'on pose la pratique religieuse comme une condition d'entrée aux ouvriers venant solliciter du travail.

Ce n'est pas tout et M. Moreau a précisé davantage. Il a dit à ses interlocuteurs que, dans certaines usines de notre rayon, les ouvriers devaient, chaque lundi, produire un certificat constatant qu'ils avaient assisté à la messe le dimanche ! !

Voyons, ouvriers qui avez voté pour M. Emile Moreau, nous vous faisons juges... Trouvez-vous que votre représentant se moque assez et de ses collègues et des journaux et de l'opinion? Où sont ceux d'entre vous à qui l'on a jamais demandé le lundi des certificats d'assistance à la messe du dimanche ?

Voilà pourtant de quels moyens misérables on se sert pour surexciter l'opinion, pour maintenir en France l'agitation anticléricale, pour retarder l'apaisement, pour empêcher que nous nous unissions tous sur le terrain républicain et démocratique, en vue de réaliser ces réformes sociales tant de fois promises et toujours retardées!

A. R.

COMPARAISONS!

Nous croyons avoir, dès le début, posé sur son vrai terrain la question de Notre-Dame de l'Usine. Des Patrons ont fondé dans leurs ateliers des institutions favorisant l'épargne à leurs ouvriers, leur assurant des ressources en cas de maladie, des retraites dans la vieillesse, etc. Ils ont donné le principe religieux pour base à ces institutions, voulant montrer que c'est parce qu'ils sont catholiques qu'ils font ce que tant d'autres ne font pas. Qu'on les en approuve ou qu'on les en blâme, il faut bien reconnaitre que c'était leur droit d'agir ainsi

On peut différer d'opinion sur les détails, sur l'organisation, sur le fonctionnement de la Confrérie dont on parle tant en ce moment ; mais on est obligé de reconnaitre que la pensée première, la pensée inspiratrice de ces patrons a été une pensée charitable, humanitaire, une pensée de rapprochement, d'union entre le Capital et le Travail. Qu'il y ait plus et mieux à faire, nous le voulons bien, et nous n'aurons jamais assez d'encouragements pour ceux qui le tenteront. En attendant, comment espère-t-on obtenir du gouvernement qu'il entrave ces premières bonnes volontés ? Le voudrait-il qu'il ne le pourrait pas... Il n'existe pas de lois — et on n'en fera jamais — interdisant à des citoyens patrons de venir en aide à des citoyens ouvriers travaillant chez eux, dans leurs propres usines.

C'est dans un but de propagande catholique, prétend M. Moreau, que ces patrons se montrent aussi généreux. Supposons que ce soit vrai. Est-ce qu'il a jamais été interdit aux amis de M. Moreau d'en faire autant?

Mais, nous dit ce haut dignitaire de la Franc-Maçonnerie, c'est seulement aux ouvriers catholiques ou soi-disant tels que sont réservés tous ces bienfaits? Ce n'est pas vrai partout. Mais, en l'admettant, est-ce que les Loges maçonniques ne réservent pas leur assistance pour leurs seuls adhérents? Et est-ce donc bien à vous qu'il appartient de faire un tel reproche à Notre-Dame de l'Usine? Il n'y a pas de travail, prétendez-vous toujours, pour les ouvriers qui n'acceptent pas d'entrer dans la corporation. Il faut croire qu'ici encore vous êtes en dehors de la vérité, puisque, à Roubaix, les usines syndiquées comptent 4,600 ouvriers et que 1,700 seulement sont inscrits parmi les confrères.

Vous vous scandalisez parce qu'un tout petit nombre d'ouvriers s'en vont au grand jour assister à des retraites prêchées par des religieux à Mouveaux ! Que diriez-vous si nous nous avisions de demander au pouvoir d'empêcher vos amis de se réunir pour entendre vos conférences ?

Vous représentez la maison de Mouveaux comme un foyer de conspiration ? Qui vous empêche, Monsieur le Député, d'aller écouter ce qui s'y dit ? Je me fais fort de vous y faire admettre quand vous voudrez, aussi souvent que vous voudrez. Vous pourrez tout voir, tout entendre, sans qu'on vous demande aucun engagement.

Mais, après cela, vous me ferez, n'est-ce pas, donner, en échange, mes entrées libres dans les Loges de Roubaix et de Lille?

Si vous vouliez aller parfois aux retraites de Mouveaux, vous constateriez, entr'autres choses intéressantes, que les propriétaires de l'immeuble se sont constitués en société civile, en société légale.

Et peut-être comprendriez-vous que ce n'est pas à vous, représentant et serviteur d'une société *secrète*, qu'il convient d'appeler les rigueurs de l'Etat sur des citoyens agissant au grand jour dans la plénitude de leurs droits !

ALFRED REBOUX.

Une entrevue des administrations municipales de Roubaix et Croix. — Vendredi après-midi, vers trois heures, MM. Henri Carrette, maire ; Hervé Milbéo et Adolphe Desobry, adjoints, accompagnés de M. Varlet, directeur du service général de la voirie, se sont rencontrés avec M. Pluquet, maire de Croix, et M. Ségard, son adjoint, dans la rue de la Limite, près le jardin de Barbieux.

Cette entrevue avait pour but d'examiner sur les lieux, et d'un commun accord, l'application, la plus profitable et la moins onéreuse aux deux communes, du projet de pavage, d'éclairage, et de construction d'un aqueduc sur cette zone neutre.

Une visite de M. Desobry, adjoint, à l'Ecole nationale de musique. — Dans la matinée de vendredi, M. Adolphe Desobry, adjoint au maire, s'est rendu à l'Ecole nationale de musique, où il a assisté, pendant quelques instants, aux examens de chant subis par les jeunes filles, en vue du concours général de juillet.

La révision du tarif de l'octroi. — Une réunion a eu lieu, samedi, 11 juin, à trois heures, à la Mairie, pour l'examen du tarif de l'octroi.

Inspection générale de la gendarmerie. — Ainsi que nous l'avions annoncé, M. le général Le Coat de Saint-Haouen a passé en revue, vendredi matin, à six heures et demie, dans la cour de la caserne de la rue des Arts, les dix brigades qui sont sous les ordres de M. le lieutenant Corbière.

A dix heures, l'inspection de tous les services était terminée, et le général se retirait, après avoir manifesté son entière satisfaction.

M. Le Coat de Saint-Haouen ayant exprimé le désir de voir plusieurs établissements industriels avant son départ de Roubaix, M. Corbière lui a fait visiter le tissage de MM. Fr. Roussel père et fils, le peignage de MM. A. Vinchon et Cie, et la savonnerie de M. Victor Vaissier.

La Société Artistique clôturera son exposition demain dimanche 12 courant; à cette occasion, elle organise un dernier concert-promenade pendant lequel se fera entendre, l'excellent chanteur M. Minssart, professeur à notre école Nationale de musique et directeur du *Choral Nadaud*.

Mlle Minssart accompagnera son père. Le programme comprendra, entre autres morceaux, une *Sérénade* de notre concitoyen G. Meyer, *Rêve d'un soir* de Cheminade et l'*Aiguilleur*, de l'illustre poëte roubaisien Gustave Nadaud.

Tous les amateurs de musique tiendront à profiter de ce magnifique concert.

Les Régates de Roubaix-Tourcoing. — Voici les engagements pour les Régates internationales du 12 juin :

1re course. — 2 Juniors en pointe : La Beurrière, B. C. Boulogne. — Nanette, S. N. Gand. — Siroco, E. N. Boulogne. — Zigoto, S. N. Amiens. — Flamme, R. G. Gand.

2e course. — Skiffs juniors : Mimile, B. C. Boulogne. — X***, S. N. Amiens. — Mirage, R. G. Gand. — Fleuron, S. N. Gand. — Téméraire, S. N. Valenciennes. — Bluette, S. N. Amiens. — Fricoteur, U. N. Valenciennes.

3e Course. — 2 Seniors en pointe: Craque l'eau B. C. Boulogne. — Nanette, S. N. Gand. — La Tuile, E. N. Boulogne. — Pichenette, S. N. Amiens. — Pompon, R. G. Gand.

4e Course. — Périssoires : Rendez-vous, S. N. Amiens. — Rat d'Eau, R. C. Gand. — Résolue, U. N. Saint-André. — Loulou, U. N. Saint-André. — Pirouette, U. N. Saint-André. — Bébé, U. N. Valenciennes.

5e Course. — 4 Juniors en pointe : Mistral, E. N. Boulogne. — Pile ou Face, C. N. Roubaix. — Ka Kiss Koff, B. C. Boulogne. — Flamberge, S. N. Gand. — Fa, Do, Ré, S. N. Amiens. — Saïda, U. N. Calais.

6e Course. — Skiffs seniors : Réséda, S. N. Valenciennes. — Mimile, B. C. Boulogne. — X***, S. N. Amiens. — Bluette, S. N. Amiens. — Fleuron, S. N. Gand. — Fredaine, S. N. Amiens. — Coquelicot, S. N. Amiens. — Mirage, R. G. Gand. — Fricoteur, U. N. Valenciennes.

7e course. — 4 seniors en pointe : Ruy Blas, E. N. Boulogne. — Cauchemar, B. C. Boulogne. — La, Do, Ré, S.N. Amiens. — L'Escaut, R. G. Gand. — Saïda, U. N. Calais. — Double Deux, U. N. Calais. — Pile ou Face, C. N. Roubaix.

8e course. — Périssoires à obstacles : Rendez-Vous. S. N. Amiens. — Rat d'Eau, R. C. Gand. — Bébé, U. N. Valenciennes. — Résolue, U. N. St-Adnré. — Loulou, U. N. St-André. — Pirouette, U. N. St-André. — Lassitude U. N. St-André. — Moutard, C. N. Roubaix.

La grève des tisserands de la Société Anonyme. — Vendredi matin, à neuf heures, une nouvelle délégation de cinq membres s'est présentée à la fabrique, rue de Soubise. La direction a répondu qu'elle ne pouvait que confirmer ce qui a été dit à M. Olivier Branquart, adjoint au maire, et aux délégués qui l'accompagnaient.

Une petite fille de huit ans affreusement martyrisée par son père. — Une scène de sauvagerie vraiment révoltante a eu pour théâtre, vendredi après-midi, une maison de la cour Tiberghien, rue Darbo.

Dans cette courée habitent les époux Devos, mariés depuis peu de temps. Avant son mariage, Mme Devos avait eu une petite fille de huit ans, qui fut reconnue par le père et fut acceptée par le mari M. Devos. Il y a huit jours, la famille s'augmentait d'un enfant, et l'état de santé de la mère nécessitait le transfert de Mme Devos et de son bébé à l'hôpital.

M. Devos demeurait donc seul avec la petite fille adoptive : celle-ci soignait la maison pendant que son père, qui exerce la profession d'homme de peine, travaillait en ville.

La pauvre enfant était, depuis lors, la victime des brusqueries de son père qui ne cessait de la frapper.

Vendredi, aussitôt le diner, la petite fille jouait chez elle avec quelques compagnes, quand son père, avant de partir à son travail, l'appela et la réprimanda sévèrement en lui disant qu'elle le volait. L'enfant protesta vivement contre cette accusation; M. Devos s'empara alors d'une grosse chaine en fer et la frappa violemment sur tout le corps, puis s'en alla. Aux cris poussés par la pauvre petite, des voisins accoururent et trouvèrent l'enfant en chemise qui raconta la scène qui venait de se dérouler. On constata sur tout le corps de larges plaies béantes provenant des mailles de la chaine.

Des personnes allèrent avertir un agent qui conduisit la victime chez M. le docteur Largillière. Le médecin, après examen, constata que l'état de la blessée était grave. Il lui donna des soins et fit conduire l'enfant chez une voisine, qui se chargea de la soigner.

Sur le rapport fait par l'agent de police, l'auteur de ces inqualifiables violences a été arrêté, dans l'établissement où il travaille, vendredi soir, et écroué à a prison municipale.

Un ignoble personnage. — Il y a quelques jours, un homme de 49 ans, François Valour, ouvrier cordonnier, demeurant chez son patron, M. Corbeaux, établi rue de Denain, se livrait à d'odieuses violences sur la fille de ce dernier, âgée de six ans à peine.

Malgré le silence gardé par les parents de l'enfant, la police eut vent de l'affaire et l'agent de sûreté Brouillard arrêtait, dans la journée de jeudi, l'ouvrier cordonnier, pour le mettre à la disposition de M. Vancostenoble, commissaire du 3e arrondissement.

Le coupable a fait des aveux ; mais il prétend qu'il était en état d'ivresse lorsqu'il a commis l'acte honteux pour lequel il va être poursuivi.

François Valour, marié et père de sept enfants, a abandonné sa famille à Calais depuis plus de neuf ans. Il a déjà subi plusieurs condamnations pour ivresse et rebellion envers les agents de la force publique.

Un accident du travail. — La teinturerie de MM. Deltour, Godart et Cie, rue de l'Ommelet, a été, vendredi matin, le théâtre d'un bien triste accident.

Un ouvrier de l'établissement, Raymond Debrauwer, portait à l'épaule un tonneau d'eau bouillante avec un camarade, lorsqu'il fit un faux pas et se donna une entorse.

Au même moment, le tonneau étant venu à tomber, l'ouvrier fut brûlé sur diverses parties du corps par les éclaboussures.

M. le docteur de Gandt lui prodigua les premiers soins, et le fit admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Raymond Debrauwer, âgé de 38 ans et celibataire est domicilié à Pottes (Belgique); mais, dans la semaine, il loge au numéro 46 de la rue Pierre-de-Roubaix.

Un vol avec effraction dans un magasin d'épiceries. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, un vol avec effraction a été commis chez M. Pauwels, épicier, rue de Rocroy.

Les malfaiteurs se sont introduits dans la maison par le soupirail de la cave, après en avoir descellé le grillage. Ils ont alors enlevé, entre autres marchandises, tant dans le sous-sol que dans le magasin du rez-de-chaussée, trois kilos de beurre, plusieurs fromages, une bouteille de vin, une pièce de mérinos, représentant ensemble environ cent cinquante francs.

A cause de son trop grand volume, ils n'ont pas réussi à faire passer par le soupirail, de très petite dimension, une forte pièce de drap, d'une valeur relativement importante.

Ce n'est qu'au matin que M. Pauwels, en descendant pour ouvrir la boutique, s'aperçut du vol audacieux dont il venait d'être victime. Il s'empressa d'aller porter plainte au commissariat du 3e arrondissement.

Les collectionneurs suspects. — Nous avons relaté plusieurs fois déjà l'arrestation d'audacieux escrocs, principalement des femmes, qui s'introduisaient dans les estaminets de la ville, se disant collectionneurs de pièces d'argent et, après examen de toutes les pièces qu'on leur remettaient à choisir, n'en trouvaient aucune à leur convenance; mais ils avaient profité d'un instant de distraction pour en soustraire quelques-unes, à l'insu des personnes intéressées.

Le même fait s'est produit vendredi vers 3 heures après-midi. Une femme assez élégamment vêtue, type de bohémienne, paraissant âgée d'une quarantaine d'années, se présentait chez Mme Stickelbouck, qui tient l'estaminet : *A l'espérance*, rue de Flandre. L'inconnue se fit servir à boire et demanda à Mme Stickelbouck si elle n'avait pas des pièces d'argent couronnées. Celle-ci lui montra des pièces de 0,50 centimes, puis un rouleau de pièce de cinq frencs. Après examen des pièces, la prétendue collectionneuse déclara ne pas trouver ce qu'elle désirait ; elle restitua les pièces, puis s'en alla.

Aussitôt son départ Mme Stickelbouck compa l'argent et constata la disparition d'une pièce de cinq francs. Elle se mit aussitôt à la recherche de la voleuse. L'ayant aperçue rue du Collège, elle la signala à l'agent Corman qui la conduisit devant M. Chauveau commissaire du 4e arrondissement. Chemin faisant la bohémienne déclara être innocente et offrit même deux francs à l'agent s'il voulait la relâcher. Mais l'intègre représentant de la force publique ne se laissa pas tenter.

Interrogée par M. Chauveau, elle nia le fait. Elle déclara ensuite se nommer Geneviève Wikenstein, âgée de 27 ans (?), née à Lyon et être fille d'un Allemand. Elle n'a pas voulu donner l'adresse de son domicile. Malgré ses dénégations elle a été écrouée au dépôt.

Comme nous l'avons dit, cette femme portait une mise sortant de l'ordinaire et était porteur d'une montre en or et d'une certaine somme d'argent, que l'on suppose être également le produit de vols.

Deux importantes arrestations. — Nous avons relaté, il y a quelque temps, les nombreux vols commis, par les caves, dans les maisons particulières de la ville, par une bande de cinq malfaiteurs et l'arrestation de l'un d'eux au moment où ils opéraient dans un estaminet de la rue de Tourcoing. Les agents de la sûreté qui les avaient poursuivis reconnurent l'un de ces malfaiteurs et, depuis cette époque, comme ils savaient qu'il habitait Roubaix, se mirent à sa recherche sans parvenir toutefois à le découvrir. Jeudi, dans la soirée, M. Huyghe, inspecteur de la sûreté, apprit que l'individu en question se trouvait en logement dans un estaminet de la rue des Champs en compagnie d'un autre individu.

L'inspecteur de la sûreté accompagné des agents Cocheteux, Réville, Brouillard et Cochez se rendirent à l'endroit indiqué et arrivèrent au moment où les deux individus se disposaient à sortir. Ils les conduisirent au dépôt central.

Au poste, Pierre Lammens, qui est âgé de 21 ans, et exerce la profession de tisserand, reconnut être complice d'Alfred Lefebvre, arrêté le 6 avril dernier au moment où celui-ci opérait dans une maison de la rue de Tourcoing. Lammens était en outre expulsé de France depuis le 30 mai 1890.

Quant à son camarade, Auguste Minseau, cordonnier, âgé de 35 ans, demeurant à Saint-Bauvent, il a déclaré sortir de prison depuis quelques jours et être expulsé de France depuis trois ans pour vol. Ils ont été écroués à la prison centrale.

Un coup de revolver, place Chevreul. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers une heure du matin, les agents Desplanque et Lévêque, de patrouille dans la rue de la Gare, entendirent une détonation, comme un coup de revolver dans la direction de la place Chevreul.

Les agents se dirigèrent immédiatement de ce côté et ne remarquèrent rien d'anormal. Ils firent alors une perquisition dans les maisons avoisinantes, mais leurs recherches demeurèrent infructueuses.

Un vol à l'Ecole de natation. — Jeudi soir, vers six heures, l'agent Fornier, de service à l'Ecole de natation, reçut la déclaration d'un baigneur, M. Louis Lourme, âgé de 19 ans, à qui, pendant le bain, on avait soustrait, dans l'une de ses poches, une somme de 0,65 centimes. Suivant la déposition d'une personne présente des soupçons se portèrent sur un sieur Edmond Ser. Celui-ci, conduit devant le commissaire du 4e arrondissement, accusa un jeune homme de 16 ans, Casimir Alard, travaillant chez M. Bourgeois, marchand de volailles, rue de l'Epeule, d'être l'auteur de ce vol ainsi que de plusieurs autres. L'agent se rendit pour arrêter Alard, mais celui-ci, à la vue de l'uniforme, prit la fuite.

Un accident rue de la Halle. — Vendredi soir, vers neuf heures, une femme âgée d'une cinquantaine d'années traversait la chaussée rue de la Halle, quand elle fut renversée par une voiture arrivant à une allure rapide. L'une des roues passa sur le pied droit de la pauvre femme et le lui fractura. Après avoir reçu des soins dans une maison, la blessée a été ramenée à son domicile rue des Longues-Haies.

Les épaves. — On a déposé au bureau central, une montre d'une certaine valeur et trois paquets de plombs, pour jacquards, trouvés sur la voie publique.

Deux accidents. — Un accident s'est produit samedi matin à huit heures et demie rue des Longues-Haies: un marchand de charbon, Joseph Deconinck, était sur le sommet de sa voiture — qui stationnait dans cette rue — afin de retirer un sac de charbon pour un de ses clients: il voulut mettre le pied sur le bord du véhicule, mais il fit un faux pas et tomba sur la chaussée; des passants témoins de l'accident, s'empressèrent autour du blessé, et le conduisirent dans un estaminet voisin, où il reçut les premiers soins; dans sa chute, M. Deconinck s'est blessé assez sérieusement à la tête et aux genoux, il a été reconduit chez lui en voiture, hameau du Pile.

Un autre accident a eu lieu vers onze heures, boulevard de Belfort ; un gamin d'une douzaine d'années, nommé Frédéric, était monté sur une charrette qui stationnait sur le boulevard, lorsque tout-à-coup la voiture fit bascule, et le jeune imprudent fut projeté sur le pavé; il s'est brisé plusieurs dents, et il a reçu des contusions heureusement sans gravité. Un passant s'est chargé de reconduire le petit blessé chez ses parents rue des Longues-Haies, cour Saint-Joseph.

Chronique religieuse. — *Eglise Saint-Jean-Baptiste.* — La cérémonie de la première communion aura lieu dans cette paroisse dimanche prochain à la messe de 7 h. Il n'y aura point de messe basse à 8 h. La grand'messe sera chantée à 10 h. Les vêpres auront lieu à 4 h.

Croix. — *Les suites d'une dispute.* — Jeudi, vers deux heures de l'après-midi, M. Montagne, boucher, Grande Rue, fit appeler son ancien domestique, pour lui demander quelques explications au sujet de différentes réclamations qui lui étaient parvenues: l'ouvrier se mit à insulter son patron et bientôt on en vint aux mains; une lutte s'engagea alors entre les deux hommes: le domestique reçut de nombreuses blessures à la tête et M. Montagne, en tombant avec son adversaire se brisa la cheville droite à deux places.

Toufflers. — *Le Carrousel.* — C'est Lundi 20 Juin, qu'aura lieu, chez M. Dassonville, à l'estaminet du *Faisan Gris*, route de Willems, le grand carrousel au bénéfice des pauvres. Il y aura 460 francs de prix, répartis comme suit : 1er prix, 120 fr.; 2e 90, fr.; 3e, 70 fr.; 4e, 50 fr.; 5e, 40 fr.; 6e, 30 fr.; 7e, 20 fr.; surprises 40 fr.

Hem. — C'est dimanche et lundi prochains, 12 et 13 courant, qu'auront lieu publiquement sur la place de cette commune les deux brillants carrousels au bénéfice des pauvres.

Cette fête, qui se donne pour la 40e année, attire toujours beaucoup de monde dans la commune. Le carrousel est suivi d'un bal.

L'arrêt du chemin de fer à chaque train sera pour cette année plus avantageux et facilitera l'arrivée et le retour des étrangers.

Nous apprenons avec une grande satisfaction que notre ancien concitoyen, M. Triollet-Carette, actuellement fabricant de chicorée, à Wattignies, vient d'obtenir à l'exposition de l'Académie du Progrès Commercial, Industriel et Artistique de Lille, une médaille d'or, pour l'excellence de ses produits, avec la mention suivante :

« La Maison Triollet-Carette, de Wattignies, soutient toujours sa vieille réputation. Belle exposition méritante et bonne fabrication. »

Nos sincères félicitations à M. Triollet-Carette.

L'établissement thermal de St-Amand (Nord) st ouvert du 1er juin au 15 septembre.

Les maladies du système articulaire, telles que : *rhumatisme articulaire, goutte, arthrites, coxalgies, ankyloses, hydarthroses*, etc. et les maladies du système musculaire : *Paralysies de diverses natures, rhumatismes musculaires, atrophies*, etc. y sont traitées avec succès par les bains de boues combinés avec l'hydrothérapie et l'eau en boisson.

Les cas de guérison ou amélioration obtenus sont considérables.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. **A. Grégoire**, directeur. 30827 – 62369

Mont-sous-les-Côtes (Meuse), le 20 mai 1891. — Je continue à employer avec succès vos Pilules Suisses, à la grande satisfaction des malades auxquels elles sont administrées. Je vous donne l'autorisation de publier mon appréciation sur vos excellentes Pilules Suisses; simple hommage rendu à la vérité.

30988d Docteur ERNEST DIDIER.

Communications diverses

La Commission administrative de la *Cæcilia roubaisienne* prie ses membres d'assister à la réunion générale qui aura lieu samedi 11 juin à 9 heures 1/2 précises du soir, pour recevoir les sérénades et en vue d'une sortie.

L'administration de la société coopérative de boulangerie l'*Economie*, rue de Lannoy, 86, prie MM. les membres de bien vouloir assister à la réunion semestrielle qui aura lieu le dimanche 12 juin 1892, à 11 h. précises du matin à l'effet de prendre connaissance du résultat de l'inventaire des opérations faites pendant les six mois échus. Présence indispensable.

Collège de Roubaix. — On nous prie de rappeler que l'Assemblée générale et le banquet annuel de l'association amicale des anciens élèves du collège auront lieu le lundi 20 juin. MM. les anciens élèves et membres de l'Association qui, par oubli, n'auraient pas encore envoyé leur adhésion sont priés de l'adresser à M. le secrétaire, 76, rue du Collège.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Le carrousel. — C'est le dimanche, 13 juin, qu'aura lieu, chez M. Duthoit, à l'estaminet de la « Perche » le grand carrousel au bénéfice des pauvres. Il y aura 450 de prix, répartis comme suit :

1er prix 150 fr. 2e, 100 fr.; 3e, 70 fr.; 4e, 50 fr.; 5e, 30 fr.; 6e, 20 fr.; Surprises 30 fr. Le cortège et les inscriptions se feront chez Mme veuve Laloy à la vieille Place.

TOURCOING

Le Conseil supérieur du travail. — Le *Journal Officiel* publie un décret du Président de la République nommant des membres du Conseil supérieur du travail. Parmi les membres de cette commission se trouve M. Henri Paris, président de la société de secours mutuels de Tourcoing, conseiller municipal de Tourcoing.

M. Paris est nommé pour une période de deux années.

L'incendie de la rue Verte. — On n'a pas oublié l'incendie violent qui a détruit il y a quelque temps un magasin de déchets rue Verte.

A ce propos M. César Mortagne a adressé la lettre suivante à M. le commandant des sapeurs-pompiers :

« Monsieur Masquelier,
Commandant des sapeurs-pompiers.

» Je viens vous remercier pour la promptitude et le dévouement que vous et vos hommes ont apportés lors de l'incendie de mon établissement: grâce à vos efforts réunis vous avez pu préserver la grande partie de mes magasins.

» Veuillez, je vous prie, accepter pour la caisse du corps des sapeurs-pompiers les 150 francs que je vous remets inclus.

» Agréez, Monsieur, mes salutations empressées.

» *Signé* : César MORTAGNE. »

En tramway. — Tous ceux qui sont montés dans le tramway de Tourcoing à Mouveaux ont certainement remarqué la violente secousse imprimée au wagon par suite de la défectuosité d'un raccordement ou d'une aiguille, près du bureau d'octroi de la gare des Francs. Jeudi, à 7 h. 1/4 du soir, une dame était assise dans le wagon de seconde, ayant à ses côtés sa fillette âgée de 4 à 5 ans. Au moment du choc, la pauvre enfant fut violemment projetée en avant, et elle tomba sur la figure dans le fond de la voiture. La maman, on le conçoit, éprouva un vif saisissement. La fillette fut relevée toute pâle, paraissant n'avoir eu que la peur pour tout mal. Mais il n'en faudrait pas davantage pour amener une maladie.

Un employé infidèle. — Un jeune homme de 16 ans, Arthur V..., demeurant à Roubaix, était employé chez M. Félix Honoré, marchand de déchets, rue des Carliers, à Tourcoing. Depuis un mois le patron s'était aperçu de la disparition de coupons de draps de diverses nuances, robes et fantaisie. Il estime la quantité à 15 kilogs, d'une valeur, au prix du gros, de 12 à 15 fr.

Un autre employé avait vu plusieurs fois Arthur cacher des coupons sous ses vêtements. De plus le malheureux, en l'absence du patron, s'était introduit mardi dans la cave et s'était mis à boire au tonneau jusqu'à ivresse complète, au point qu'il était resté sur place !

On a trouvé, dans un cahier appartenant à Arthur, l'adresse d'un marchand de Néchin (Belgique), à qui il devait envoyer les coupons.

Arthur V... avoue s'être enivré dans la cave; mais il nie avoir jamais volé d'étoffe. Il a été arrêté.

Un abus de confiance. — Théophile Duprez, âgé 33 ans, né à Heule (Belgique), marié et père de trois enfants, était depuis plusieurs années peintre à demeure à l'établissement de M. Vanoutryve. Son métier lui donnait un accès facile dans toutes les places.

Depuis quelque temps on s'était aperçu de la disparition de rideaux à franges. Les soupçons s'étant portés sur le peintre, on organisa une surveillance. Le jeudi, à l'heure de midi, on le vit dans l'atelier de piqurage, mettre un rideau sous sa blouse, et l'assujettir par une ficelle. Le malheureux s'étant douté qu'il avait été observé, se rendit précipitamment dans la place des générateurs. MM. Duquesnoy et Ladsous, qui avaient suivi tous ses mouvements, cherchèrent aussitôt de tous côtés, et finirent par trouver le rideau caché dans les combles !

M. Cotard fut prévenu et se rendit dans l'après-midi à la fabrique. Toute dénégation était impossible et Duprez avoua que le mardi il avait pris deux autres rideaux, qu'il avait cachés dans un tas d'arbres, près du Cul-de-Four.

Il a été arrêté et amené à la prison de Tourcoing, jeudi vers 7 heures du soir. Il a déjà été condamné en Belgique 2 fois pour vols.

Une triste affaire. — Hector L..., tapisseur âgé de 35 ans, marié et père de deux enfants, avait été condamné, il y a cinq ans, à Lille, à 2 mois pour attentat à la pudeur. Mercredi dernier, il fut surpris dans les cabinets de l'établissement où il travaillait, au moment où il cherchait à débaucher H... G..., garçon de seize ans, qui passe avec raison pour fort peu intelligent.

Les faits ayant été portés à la connaissance du patron, les deux ouvriers furent immédiatement congédiés.

Quand on se présenta jeudi matin pour arrêter le sieur L... il venait de sortir après avoir dit à sa femme qu'il allait chercher de l'ouvrage. Il n'a pas reparu depuis. On avait d'abord dit qu'il s'était jeté dans le canal, mais on vient d'apprendre qu'il se serait embauché dans une fabrique de Saint-Nicolas (Belgique).

Pour donner de l'ouvrage à son frère. — Jeudi dans la matinée, un homme qui travaillait dans son jardin, rue de l'Union, entendit un gamin dire à son camarade : « Mon frère est vitrier ; regarde bien, je vais lui donner de l'ouvrage. » Et les vitres d'un réverbère volèrent en éclats ! Le gamin ajouta : « c'est le quatrième que je casse aujourd'hui ! »

On se mit à sa poursuite et on finit par l'atteindre. C'est un nommé Ernest Valemberg, âgé de 12 ans, demeurant à Roubaix, rue du Fresnoy, cour du Veau d'Or.

Il sera poursuivi, les parents responsables, pour dégradation d'un monument public.

Mouveaux. — *Conseil municipal*, séance du 9 juin (suite). — *Bureau de bienfaisance.* — M. Carlier. Pourquoi n'admettre aux secours permanents que les pères de famille ayant quatre enfants au moins? Je puis vous citer un ouvrier de chez Vanoutryve, qui n'a que trois enfants et qui a dû chômer pendant près de deux mois, faute de travail. Il a été admis au secours temporaire de 2 pains par quinzaine! Sans doute, ce travailleur, d'une excellente réputation, a obtenu crédit de son boulanger, du marchand de charbon, de l'épicier, etc., mais quand l'ouvrage est revenu, il devait près de 200 fr.!! Quel goût de se remettre à l'œuvre avec une charge pareille !

M. Cornille. Sans doute, c'est une situation pénible ; mais il ne faut pas perdre de vue qu'il y a certains contribuables qui sont plus malheureux que les plus pauvres. — M. Carlier. Je n'engagerai jamais à la légère les ressources communales. Je sais que le budget ne peut dépasser certaines limites, mais la situation du pauvre est encore plus digne d'intérêt. — M. Vincent. Les secours sont par trop souvent mal répartis ; les pauvriseurs devraient faire plus de visites à domicile, et se renseigner auprès des personnes qui connaissent la situation des familles. — M. Lepers, adjoint. On pourrait aussi s'adresser aux membres des conférences de St-Vincent de Paul. La subvention du Conseil, pour 1893, est portée de 7,000 à 8000 f.

Réorganisation du corps des sapeurs-pompiers. — Le Préfet demande que la compagnie des pompiers soit réorganisée, conformément au décret de 1875. On sait que les pompiers sont maintenant à la disposition du ministre de la guerre et qu'aucun étranger ne peut plus en faire partie. Il n'y a plus que 22 pompiers, mais il y a des uniformes pour 30 hommes. La compagnie aurait un effectif de 40 hommes, dont 11 ne seraient pas habillés pour le moment. Un obstacle au recrutement, c'est l'obligation de payer une cotisation mensuelle de 0,30 c. Il s'agirait tout d'abord de désigner une commission de cinq membres, trois nommés par le préfet et deux par le Conseil.

M. Carlier. Je trouve que c'est un corps de luxe ; vous avez 22 pompiers, mais en cas d'incendie, un jour de la semaine, vous n'auriez pas quatre hommes et un caporal pour manœuvrer la pompe, attendu que presque tous les pompiers vont travailler à Tourcoing ou à Roubaix. Je ne demande pas la suppression, mais il faut rechercher un autre mode. — M. Bataille. Il y a des pompiers « de feu » qui sont payés.

M. Carlier. Une pompe bien servie est nécessaire pour la sécurité des habitants. — M. Cornille. Nous serions tous très heureux de connaitre votre système !

M. Carlier. Ce n'est pas moi qui suis chargé de la réorganisation, cherchez vous-même ! — M. Bataille. Les pompiers « de feu » ne sont payés qu'en cas d'incendie; ce n'est pas comme à Tourcoing... Mais nous ne sommes pas à Tourcoing. On propose MM. Agathon, Mortagne et Lehoucq pour faire partie de la commission de réorganisation.

M. Vincent. Qu'on vote d'abord sur le principe, c'est-à-dire si oui ou non nous aurons des pompiers. — M. le Maire, croyant que les deux noms qu'il a proposés sont acceptés, propose de passer à une autre question. — M. Carlier. Vous devriez être assez respectueux de l'assemblée pour la consulter par un vote. Ce n'est pas pour le plaisir de mettre des bâtons dans la roue... — M. Louis Pollet. Mais tout le monde a entendu les noms ! — M. Carlier. Alors, M. Pollet, c'est ici comme au cabaret : qui ne dit mot consent ! — M. Pollet. Pourquoi pas ! On propose de se prononcer par assis et levés: et les 22 conseillers se lèvent instantanément.

Les prestations. — M. Louis Picavet demande qu'il soit dressé un tableau bien exact des personnes encore soumises aux prestations en nature; et qu'on tienne la main à ce qu'il soit toujours suivi bien exactement. Que ce tableau soit soumis, en fin d'année, à la commission des travaux, et qu'on fasse payer ceux qui n'auraient pas fait leurs prestations. — M. Vincent. Mais qu'on supprime donc une bonne fois les prestations en nature! — Le Maire. Nous avons encore 80 mètres cubes de gravier sur le quai; il faut bien les enlever!

Le budget de 1893. — Après observations de M. Vincent, on supprime les 0,05 cent., pour l'entretien des chemins vicinaux, attendu, comme cela a été dit à la précédente séance, que la commune a à son crédit une somme de 5,200 fr. qui ne peut être employée à autre chose.

La somme prévue pour l'éclairage est portée à 2,800.

M. Vincent demande qu'on renouvelle les démarches pour obtenir l'éclairage de la ruelle du Petit-Jésus.

M. Duhamel. On n'allume pas le gaz, le matin, en hiver; et cela est pourtant aussi nécessaire que le soir ; qu'on rallume au moins un bec sur trois. Le matin, en nous rendant à l'ouvrage, nous sommes menacés à chaque pas par les voitures de vidanges qui, souvent, ne sont pas

---

FEUILLETON DU 12 JUIN 1892. — N° 35

LE RÉGIMENT

Par Jules Mary

PREMIÈRE PARTIE

LE SOUS-OFFICIER JACQUES

VI

Le jeune homme obéit; il était obligé de s'appuyer contre les murs. On eût dit qu'il était ivre.

— Vous avez eu tort de vous montrer si généreux, monsieur Patoche, dit le concierge, Vous vous en repentirez peut-être.

Patoche plia précieusement le papier et le mit dans sa caisse.

Moriani rentra rue Saint-Roch.

Quinze jours après, Aimée agonisait. L'agonie de ces sortes de maladies est longue. Elle mourut doucement.

Patoche n'avait plus entendu parler de son ancien employé.

Et c'est à lui qu'il pensait depuis quelques jours.

— Il a le même âge que Jacques se disait-il, il est gentil garçon, d'une figure sympathique, il est fort intelligent... Ah ! comme il me serait utile, en ce moment. Mais ou diable le retrouver ? Qui sait s'il n'est pas retourné en Italie ?

Il avait quelques relations à la Sûreté et au service des garnis; il fit faire une enquête par ces deux services, mais sans résultat; à la préfecture, le nom de Moriani était inconnu ; et les inspecteurs des grands garnis ne purent relever ce nom sur les registres des hôtels et des logeurs. Moriani avait disparu de Paris selon toute apparence.

Les jours s'écoulaient et Patoche ne trouvait pas de solution au problème qu'il s'était posé.

Et la misère s'accentuait. L'habit se râpait de plus en plus. La chemise devenait de plus en plus sale. La grande caisse ne s'ouvrait plus depuis longtemps.

Alors il brûla ses vaisseaux.

Il se souvenait d'Antoine de Pontalès et du rôle louche que celui-ci avait joué dans la disparition du fils de Marguerite.

Dans la détresse où il était, il eut recours à lui.

Il savait qu'Antoine, extrêmement riche, avait fait le mariage rêvé par son ambition. Le département du Loir-et-Cher l'avait envoyé à la Chambre et renouvelait son mandat à toutes les élections. Il était très influent, très considéré, en passe de devenir ministre du commerce.

— Pontalès doit avoir une peur salutaire du scandale, si j'en profitais ? Oui, mais il ne doit pas être commode à effrayer, et s'il lui prenait fantaisie de me faire arrêter pour chantage ?... Il a le bras long... et la longueur de son bras pourrait bien m'envoyer faire un tour à la Nouvelle-Calédonie. Le premier prétexte suffirait pour cela... Patoche, mon ami, prends garde...

A force d'y songer, il finit par se dire que sans menacer Pontalès d'un scandale, — mais en se rappelant simplement à son souvenir, — il lui emprunterait peut-être quelque argent.

Il se hasarda donc.

Rue de Courcelles, on l'introduisit dans un petit salon.

M de Pontalès avait plusieurs visiteurs dans son cabinet.

Patoche s'assit et prit patience.

Il n'était pas là depuis un quart d'heure qu'il voyait entrer dans le salon un jeune homme qui semblait un habitué, car il se dirigea droit vers le cabinet de Pontalès et entra après avoir frappé. Il avait sous le bras une serviette bourrée de papiers, et en passant devant Patoche, il avait jeté sur lui un coup d'œil distrait, le coup d'œil d'un homme qui regarde un inconnu sans le voir, la pensée occupée d'autre chose.

Mais si la vue de Patoche n'avait paru produire aucun effet sur le jeune homme, la vue du jeune homme avait profondément troublé l'agent d'affaires

A peine avait-il disparu que Patoche se dressait.

Et il ne put retenir une exclamation.

— Mais le voila ! c'est Moriani !... — C'est Moriani, j'en suis sûr.

Il se rassit, attendant.

Une heure se passa. Personne ne sortait de chez Pontalès. Patoche entendait un bruit de voix confuses.

Un valet de chambre qui venait d'entrer chez le député, après un coup de sonnette électrique, en ressortit presque aussitôt et vint à Patoche :

— M. le comte ne pourra vous recevoir aujourd'hui monsieur, dit-il ; M. le comte le regrette beaucoup et prie monsieur, soit de lui écrire, soit d'aller le demander à la Chambre vers trois heures pour lui expliquer le motif de sa visite.

Le motif de sa visite? Patoche n'y songeait plus guère.

— Dites-moi, l'ami... un renseignement, s'il vous plait !

Et familièrement, il prit un des boutons d'or de la livrée bleue du valet de chambre.

Il se mit à tortiller ce bouton entre ses doigts, dans tous les sens.

— A votre service, monsieur.

— Tout à l'heure, un jeune homme est entré ici, puis dans le cabinet de M. de Pontalès... C'est un petit brun, joli garçon...

— M. Pierre Gironde?...

— Comment l'appelez-vous?

Le valet de chambre répéta, complaisant, bien stylé et très digne.

Toutefois il avait l'air un peu surpris de l'allure étrange de Patoche et il regardait avec inquiétude la chemise jaunie par l'usage, chiffonnée, la cravate déchirée, usée, le gilet sans boutons, la redingote dont on voyait le fil aux coudes et la graisse sur les revers.

— Vous devez vous tromper, l'ami.. dit Patoche.

— Ce jeune homme avait une serviette sous le bras ?...

— Justement.

— Un pardessus marron ?

— Je crois que oui.

— Et un monocle ?

— En effet.

— Eh bien, je ne me suis pas trompé, c'est M. Pierre Gironde

— Un député, sans doute, insista Patoche.

— Non, mais le secrétaire de M. le comte. Est-ce tout ce que monsieur désire savoir ?

— Oui, merci, mon ami.

Patoche fit mine de fouiller dans ses poches, mais le valet de chambre, comprenant le geste, lui tourna le dos.

L'homme d'affaires sortit.

Il ne se tenait pas pour battu.

— Pierre Gironde.. se disait-il.. Pierre Gironde, Je ne connais pas ce nom-là. Est-ce que je me serais trompé à ce point? Non... Du reste, j'en aurai le cœur net...

Il rentra à l'hôtel de la rue de Courcelles; le concierge était sous le porche.

— A quelle heure pourrai-je voir M. Pierre Gironde?

— A trois heures, monsieur...

— Ici, n'est-ce pas?

— Non, M. Gironde sera parti, mais il reste chez lui de trois à cinq heures...

— C'est que j'ai perdu son adresse, fit Patoche, se grattant le crâne.

— Rue de Courcelles, monsieur, trois maisons plus bas.

A quatre heures, il entrait à l'adresse indiquée, La maison était toute neuve, élégante, confortable.

— Au troisième, au-dessus de l'entresol, avait dit le concierge.

Il appuya sur le bouton d'une sonnette électrique.

Une bonne vint lui ouvrir.

Dans l'antichambre, quelques vieilles armes, des chinoiseries.

Patoche, en regardant cela, se disait :

— Si ce n'est pas Moriani, je vais me trouver joliment bête.

Lais il haussa les épaules. Il en avait vu bien d'autres.

— J'inventerai une histoire, dit-il.

La bonne demandait :

— Qui devrais-je annoncer ?

L'homme d'affaires ouvrait déjà la bouche pour dire son nom mais il réfléchit que ce serait prévenir ainsi Moriani — si Pierre Gironde était bien Moriani — et le mettre sur ses gardes.

Il se retint et avec un geste protecteur de la main :

— Annoncez M. le marquis de la Millenfait.

La bonne disparut, revint presque aussitôt.

— Entrez, monsieur.

En même temps que Patoche pénétrait dans le salon, un jeune homme y entrait, par une autre porte.

C'était bien celui qu'il avait vu chez Pontalès.

Il le regarda droit dans les yeux, en le saluant. Et Patoche eut le plaisir de le voir se troubler un moment, pâlir, comme s'il allait se trouver mal et ne reprendre qu'avec peine sa présence d'esprit.

— C'est lui, murmura Patoche.

Et il acheva son salut, très cérémonieux.

Après quoi, tendant la main à Gironde, avec bonhomie et rondeur, et souriant comme heureux de le revoir :

— Tope là... Ça va bien, mon garçon ?

Pierre Gironde ne sourcilla pas.

Il abaissa sur Patoche un regard méprisant :

— Vous devenez fou, je suppose? Vous êtes souffrant ?

— Moi? Jamais je ne me suis mieux porté.

— Eh bien, vous vous méprenez, mon brave homme... je ne serre pas la main des gens que je ne connais pas...

— Parce que je suis pauvre? Parce que mon habit n'est pas de la première jeunesse, ni ma chemise de la première fraicheur? Parce que la boue de Paris a usé, depuis trop longtemps, le vernis de mes bottines? Dame, mon garçon, ce n'est pas ma faute. Il y a des hauts et des bas. Je ne fracture pas les tiroirs, moi.

— Encore une fois, je ne vous connais pas.

— Et moi, je vous connais... Ah ! par exemple, je vous connais, mais ce n'est pas sous le nom de Pierre Gironde dont vous vous êtes affublé depuis votre sortie de mes bureaux. Au temps où vous étiez employé du bonhomme Patoche, vous vous appeliez Andréa Moriani, — un nom ronflant et plus poétique que Pierre Gironde qui est bien prosaïque, — et vous étiez Italien d'origine. Bonjour, Moriani, ça va bien?

Et de nouveau Patoche tendit la main.

Gironde se dirigea vers la cheminée et tira un cordon.

(*A suivre.*) JULES MARY.